



Haras de Monthomé
Rue du Château d'eau
77169 BOISSY LE CHATEL-CHAUFFRY
www.haras-de-monthome-77.fr
Tel 06 20 28 25 44



CDE 77

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL de SEINE ET MARNE AMATEUR 2019 REGLEMENT

Le championnat départemental amateur 2019 est organisé sur les journées du 21 et 22 Avril 2019 sur les épreuves suivantes :

Cht Départemental Amateur 3 : épreuve vitesse Barème C (0.95) + épreuve Grand Prix 1m
Cht Départemental Amateur 2 : épreuve vitesse Barème C (1.05) + épreuve Grand Prix 1m10
Cht Départemental Amateur 3 : épreuve vitesse Barème C (1.15) + épreuve Grand Prix 1m20
Cht Départemental Amateur 3 : épreuve vitesse Barème C (1.25) + épreuve Grand Prix 1m30

Le présent règlement s'applique à l'identique pour les 4 catégories.

Les épreuves sont ouvertes à tous cavaliers, y compris hors département, et auront leur propre classement et dotations, mais seuls les cavaliers licenciés dans un club de Seine et Marne, ou dont l'adresse figurant sur leur licence est située en Seine et Marne pourront participer au classement du Championnat Départemental. Pour participer au Championnat, les concurrents devront avoir engagé avec le même cheval dans les 2 épreuves qualificatives de leur catégorie, et déclarer leur participation à un championnat ainsi que le cheval qu'ils auront choisi au jury avant le début de la première épreuve, sachant qu'ils peuvent participer aux épreuves avec plusieurs chevaux, mais avec un seul pour le championnat.

Déroulement en 2 étapes :

🕒 **Première étape** : Epreuve Vitesse jugée au Barème C.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales.

Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient 0.50 pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

🕒 **Deuxième étape** : Epreuve Grand Prix Barème SUPER 10 option D , **1ere manche**

- 1ère manche : Barème A au chronometre

- 2ème manche : Barème A au chrono

Les 10 premiers couples de la première manche, quel que soit leur département d'origine+ 2 couples supplémentaires par tranche complète de 10 partants au delà de 50 sont qualifiés pour la deuxième manche.

Est déclaré Champion de Seine et Marne, le cavalier Seine et Marnais ayant totalisé le moins de points après addition des points de la première étape **et des points de la première manche** de la deuxième étape. En cas d'égalité de points et de temps pour la 1ère place, 2ème place et/ou 3ème place, les concurrents sont départagés par leur résultat dans la deuxième manche de la deuxième étape, ou à défaut par leur chronomètre en première manche.